

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 03 JUIN 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le lundi trois juin à vingt heures trente minutes, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la salle du Conseil municipal en séance publique. La séance a été intégralement retransmise en direct sur youtube. Elle est disponible sur le site de la commune.

Date de convocation :
28 mai 2024

Mis en ligne :

Nombre de Conseillers en exercice : 29

Présents : 22
Votants : 29
Quorum : 15

Présents : Mesdames, Messieurs CAÏTUCOLI Christiane, DA CUNHA Manuel, DEGUILLARD Julie, DELAUNAY Gaylord, GARNIER Chrystèle, GEZEQUEL Damien, GROSEIL-MOREAU Arlette, JOUAULT Jaroslava, LE GUENNEC Jean-Michel, LEFEUVRE Gaël, MAHEO Aude, METAYER Chrystèle, NOEL Henri, NOULLEZ Sébastien, PIERRE Frédéric, POINTIER Vincent, POINTIER Virginie, SERANDOUR Cyril, THERAUD Carine, TORTELLIER Laëticia, VALLEE Priscilla, VAN CAUWELLAERT Damien ;

Procurations de vote et mandataires : Mesdames, Messieurs BONNAFOUS Catherine ayant donné pouvoir à DA CUNHA Manuel, JOURDAN Christiane ayant donné pour voir à GROSEIL-MOREAU Arlette, LEJOLIVET Bertrand ayant donné pouvoir à VALLEE Priscilla, LETENDRE Christophe ayant donné pouvoir à DEGUILLARD Julie, PEROT Marlène ayant donné pouvoir à METAYER Chrystèle, RAOUL Gérard ayant donné pouvoir à JOUAULT Jaroslava, SOUQUET Eric ayant donné pouvoir à LEFEUVRE Gaël.

Madame CAÏTUCOLI Christiane est nommée secrétaire de séance.

Mme Véronique COGEN-LE NOZER, Directrice Générale des Services, assure la fonction de secrétaire auxiliaire.

Le Conseil constate que les dispositions législatives concernant la convocation (en date du 28 mai 2024) et la note explicative de synthèse sur les affaires soumises à délibération ont bien été remplies.

Délibération n°2024-055. SOLIDARITE : Adhésion au réseau « Villes amies des Aînés » et nomination d'un représentant

Rapporteur : J DEGUILLARD

VU l'avis de la commission Solidarité et lien social du 22 mai 2024,

CONSIDERANT qu'entre 2009 et 2020, la part des plus de 60 ans sur la commune est passée de 16.9 % à 23%, soit 1 973 habitants (sources : Insee, RP2009 et RP2020, géographie au 01/01/2023). Selon les projections du cabinet Compas qui a réalisé l'analyse des besoins sociaux en 2021, la commune de Thorigné Fouillard devrait gagner près de 1 000 habitants âgés de plus de 60 ans d'ici 2032.

Face à la nécessité pour les collectivités de s'interroger sur le vieillissement de leur population, est née l'initiative mondiale des Villes Amies des Aînés, lancée en 2006 par l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS).

L'objectif poursuivi est d'adapter notre territoire à une population vieillissante pour permettre d'améliorer ses conditions d'épanouissement.

Le Réseau Francophone des Villes Amies des Aînés (RFVAA), association sans but lucratif, a pour but de développer au niveau francophone la démarche initiée par le réseau mondial des Villes Amies des Aînés de l'OMS.

Le Réseau accompagne les collectivités à la mise en œuvre du projet et valorise leurs initiatives. Il permet également de favoriser les échanges d'informations et de bonnes pratiques entre les adhérents et crée ainsi les conditions d'une meilleure adaptation des territoires aux aînés, en particulier en favorisant le vieillissement actif des habitants et en soutenant la dynamique Villes Amies des Aînés autour de trois principes : la lutte contre l'âgisme, le sentiment d'appartenance au territoire des habitants et la mise en place d'une démarche participative et partenariale.

Grâce au soutien du fonds d'appui pour les territoires innovants seniors développé par le RFVAA, la commune a conduit en 2023 un diagnostic territorial autour des huit thématiques Villes Amies des Aînés*, première étape de la démarche visant à se saisir de cette opportunité démographique pour développer un plan d'action en faveur du bien vieillir à Thorigné Fouillard.

En janvier 2024, le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) a recruté une animatrice afin de coordonner ce plan d'action, qui s'appuiera entre autres sur les travaux d'un comité consultatif qui sera créé en septembre prochain.

Au vu des éléments énoncés ci-dessus et de la démarche engagée par la municipalité, il semble important aujourd'hui pour notre collectivité de participer à cette dynamique et d'adhérer au RFVAA.

Aussi, nous nous engageons à mettre en œuvre les principes fondamentaux de la dynamique ainsi que les différentes étapes de la démarche Villes Amies des Aînés, à savoir :

- élaborer et actualiser un diagnostic territorial autour des huit thématiques Villes Amies des Aînés* ;
- définir un plan d'action Villes Amies des Aînés, le mettre en œuvre et l'évaluer ;
- informer annuellement le RFVAA de l'ensemble des étapes du projet et transmettre les documents s'y rapportant ;
- participer à la vie du Réseau Francophone : échange et valorisation de bonnes pratiques sur le site Internet du RFVAA, participation aux événements (colloques, journées de formation, voyage d'étude, concours Villes Amies des Aînés, etc.).

*(Transports et mobilité; Habitat; Espaces extérieurs et bâtiments; Lien social et solidarité; Culture et loisirs; Participation citoyenne et emploi; Autonomie, services et soins; Information et communication).

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'UNANIMITE :

DE VALIDER l'adhésion de la collectivité au Réseau Francophone des Villes Amies des Aînés ;

DE DECIDER de ne pas voter à bulletin secret pour faire les désignations ;

DE DESIGNER Madame Julie Deguillard comme représentante titulaire de la collectivité au sein de l'association et Madame Chrystèle Métayer comme représentante suppléante ;

DE VALIDER le versement annuel de la cotisation dont le montant est déterminé en fonction du nombre d'habitants (à titre d'information, cette année, la cotisation sera de 350 €).

**Pour extrait conforme,
Le Maire,
Gaël LEFEUVRE**

